



AMBASSADE DE FRANCE EN GUINEE

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR ETUDIANTS MAJEURS (au jour de début de validité du visa)

- Le Consulat se réserve la possibilité de demander plus de documents que ceux présentés par le requérant
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa
- Frais de dossier par personne (non-remboursables) : **99 €** si dispense d'entretien **50 €** (demi droit) **au taux de chancellerie en vigueur, en espèces**
 - **Entretien préalable indispensable** avec les services culturels de l'Ambassade de France (**CAMPUS France**),
 - **LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN 2 EXEMPLAIRES ET A PRESENTER DANS L'ORDRE SUIVANT**

<input type="checkbox"/>	1	Un formulaire de demande de visa de long séjour, dûment complété recto-verso, daté et signé par le demandeur
<input type="checkbox"/>	2	2 photographies d'identité récentes, sur fond blanc, tête nue
<input type="checkbox"/>	3	Passeport en cours de validité, d'une validité supérieure d'au moins 3 mois à celle du visa sollicité et comportant au moins 2 pages vierges – Photocopies des pages 1 à 5 ainsi que les derniers visas avec cachets d'entrées et de sorties de l'espace Schengen
<input type="checkbox"/>	4	Justificatifs de situation familiale - Copie de l'acte de naissance et le cas échéant de l'acte de mariage
<input type="checkbox"/>	5	Carte nationale d'identité ou certificat de résidence et copie de la carte de séjour pour les non guinéens
<input type="checkbox"/>	6	Justificatifs de la qualité d'étudiant : copie du dernier diplôme, certificat de scolarité, baccalauréat et dernière carte d'étudiant
<input type="checkbox"/>	7	Attestation de pré- inscription CAMPUS FRANCE dans un établissement d'enseignement supérieur en France
<input type="checkbox"/>	8	Justificatifs d'hébergement en France pour les 3 premiers mois : <ul style="list-style-type: none"> - S'il s'agit d'un hôtel : réservation et ressources nécessaires pour couvrir les frais (soit 65 € / jour x 90 jours) . Produire bordereau de change (devises) - S'il s'agit d'un hébergement chez un particulier : attestation sur l'honneur + pièce d'identité ou titre de séjour + copie contrat location ou titre de propriété - S'il s'agit d'un hébergement dans un établissement ou institution : attestation de l'organisme <p>Dans tous les cas, le demandeur doit fournir l'adresse de son domicile à son arrivée en France afin d'accomplir les formalités OFII</p>

<input type="checkbox"/>	9	<p>Justificatifs des moyens de subsistance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les boursiers du Gouvernement français, boursiers des gouvernements étrangers, d'organismes internationaux, et les bénéficiaires de programmes communautaires : attestation relative au montant et à la durée de la bourse ou justifiant du bénéfice d'un programme communautaire - Pour les autres demandeurs : - Une attestation bancaire précisant que le montant total pour une année a été déposé et bloqué sur un compte bancaire en Guinée (7 380€) et que la somme de 615 € par mois d'études sera virée en faveur d'un compte bancaire en France ouvert au nom de l'étudiant. - Ou attestation de prise en charge par un répondant en France pouvant assumer cette charge supplémentaire accompagnée des pièces suivantes : photocopie d'un titre d'identité du répondant (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour en France), et justification de ses ressources (3 derniers bulletins de salaires, dernier avis d'imposition sur le revenu, relevé de compte bancaire des 3 derniers mois)
<input type="checkbox"/>	10	<p>Assurance voyage couvrant les frais médicaux et de rapatriement pour une couverture minimum de 30 000€, valable pour une durée d'un mois couvrant la période avant inscription à la mutuelle des étudiants</p>
<input type="checkbox"/>	11	<p>Réservation aérienne</p>